

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 7 novembre 2017**CP2017_11_18
id. 3623

L'an deux mille dix sept, le sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme JALAISE (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**AIDE AU LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES
CONVENTION TRIPARTITE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL-TARN ET GARONNE HABITAT-
ASSOCIATION PAS SANS TOIT**

L'association Pas Sans Toit a sensibilisé le Conseil départemental afin d'organiser la solidarité pour permettre l'accès au logement des familles en procédure de régularisation avec enfants (scolarisés normalement). Cette association assure l'accueil, l'assistance et la représentation de ces familles.

La lenteur des procédures de régularisation fait gravement obstacle à l'entrée de ces personnes sur le marché du travail, leur interdisant provisoirement l'accès au logement et rendant ainsi leur situation extrêmement précaire.

Le Conseil départemental, Tarn et Garonne Habitat et l'association Pas Sans Toit ont en conséquence décidé d'unir leurs efforts pour, dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), contribuer à la résolution des situations temporaires les plus préoccupantes.

Ces efforts communs sont consacrés par un projet de convention aux termes de laquelle l'association, financée par le Conseil départemental, est investie par Tarn et Garonne Habitat d'un droit d'occupation d'un logement à Montauban ou proche de Montauban pour le dernier trimestre 2017.

A compter de 2018 deux logements seront mis à disposition de l'association Pas Sans Toit par Tarn et Garonne Habitat et ce pour une durée de trois ans.

Le coût prévisionnel pour 2017 s'élève à 2 000 €, somme qui est présentée pour engagement dans le dossier « subventions aux associations au titre de la solidarité départementale » de la présente CP.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les termes de la convention tripartite ci-annexée à conclure avec l'association Pas Sans Toit et Tarn et Garonne habitat selon les modalités susvisées ;

- Autorise Monsieur le Président à signer la dite convention au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC